



Délégation départementale de la Vendée

**Monsieur / Madame
Député(e) de Vendée**

Nos réf. : TC-GC-2014-09-05

Objet: Avis et amendements proposés par l'APF au projet de loi « Adaptation de la Société au Vieillessement »

La Roche sur Yon, Vendredi 5 septembre 2014

Monsieur/Madame le/la député(e),

L'APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées par Mme Delaunay lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particuliers :

- Nous regrettons que le PL n'inscrive pas la suppression des barrières d'âge pour l'octroi d'un droit à compensation ; de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l'âge d'acquisition de la situation de handicap de la personne.

- Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les " jeunes " dispositifs d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) qui rencontrent aujourd'hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d'envisager toute évolution dans l'accueil d'un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l'attention que vous porterez à ces informations.

Très cordialement.

Thierry CRAIPEAU

Représentant Départemental